

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Procès-Verbal de la séance du 14 septembre 2018

DATE DE CONVOCATION :	07.09.2018	L'an deux mille dix-huit, Le quatorze septembre à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE :	07.09.2018	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Henri BREHINIER, 1 ^{er} adjoint au Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	15	Etaient Présents : CADE Jean-Claude, COLLET Céline, GUILLOTIN Sylvie, LA DROITTE Paul, LEBORGNE Régine, LETORT Bernard, NEUTE Françoise et ROBISSOUT Josiane.
PRÉSENTS	9	Excusés : AILLET Louis (procuration à CADE Jean-Claude), BOUAN Chantal, BROCHARD Gwénaëlle (procuration à COLLET Céline), DAUNAY Loïc (procuration à LEBORGNE Régine), MENIER Mireille, RIGOLÉ Claude (procuration à BREHINIER Henri).
VOTANTS	13	Secrétaire de séance : Céline COLLET

En l'absence de M. le Maire, Henri BREHINIER, 1^{er} adjoint préside la séance de Conseil Municipal.

Il demande au conseil municipal s'il est possible d'ajouter un sujet à l'ordre du jour : supplément travaux de voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable.**

Procès-verbal réunion du 12 juillet 2018

Approuvé à l'unanimité.

Compte rendu des réunions Dinan Agglomération

- Réunions PLUi
Le PLUi s'étendra jusque 2032.
7 hectares sur St Lormel sont à l'étude pour de futures zones à urbaniser. La prochaine réunion aura lieu fin septembre.
- Pacte fiscal
Une réunion a eu lieu par secteur à RUCA. Il doit être voté avant fin novembre par les communes.
- Commission des finances
Le financement du plan GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévision Inondations), compétence de Dinan Agglomération, s'effectuera via des taxes aux habitants des communes.
- Transport
Un service de transport sur les communes de Dinan, Quévert, Taden et Lanvallay a été mis en place.

Compte rendu des commissions communales

Commission des bâtiments communaux du 31 juillet 2018

- **Equipement multisports**

Lors de cette commission, il a été proposé d'étudier l'implantation d'un équipement multisports à côté du terrain de tennis d'une dimension de 12 m par 24 m et ceci dans le cadre d'un aménagement global de cet espace. Des travaux de revêtement en enrobé seront prévus. Le sol sera revêtu d'une résine avec une variante en enrobé brut.

Un cahier des charges a donc été réalisé, nous sommes en attente de réception des nouvelles offres. Les réponses sont attendues pour le 1^{er} octobre.

Dinan Agglomération

- **Adoption des nouveaux statuts**

Henri BREHINIER indique que le projet de l'adoption des nouveaux statuts a été transmis par mail à l'ensemble des conseillers.

Il en rappelle les grandes lignes.

En application de l'article L.5211-41-3 III 3^{ème} alinéa, pendant une période transitoire de deux années à compter du 1^{er} janvier 2017, Dinan Agglomération exerce les compétences optionnelles et facultatives sur les anciens périmètres et selon les anciens intérêts communautaires déterminés par les EPCI ayant donné lieu à sa création, et que cette période de deux ans arrivera à son terme au 31 décembre 2018.

Dinan Agglomération, selon une méthodologie laissant une large part au débat et à l'expression de ses communes membres, propose de retenir les compétences optionnelles et facultatives exposées ci-après, afin qu'elle puisse jouer pleinement le rôle qu'elle a à jouer face aux nouveaux enjeux de réorganisation territoriale en Bretagne ;

Il est à noter que la loi impose la détermination de l'intérêt communautaire :

- En matière de développement économique : politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- En matière d'aménagement de l'espace communautaire : création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- En matière d'équilibre social de l'habitat : politique du logement d'intérêt communautaire, actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire, action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.
- En matière de voirie et de parcs de stationnement : création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
- Sport et culture : construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- En matière d'action sociale

Conformément au second alinéa de l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales, ces transferts doivent être décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des

conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale, à savoir :

- Soit à la majorité des 2/3 des conseils municipaux des communes membres représentant la moitié de la population totale de celles-ci
- Soit la moitié des conseils municipaux des communes membres représentant les 2/3 de la population totale de celles-ci.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Une discussion a été engagée concernant les critères d'attribution de subvention aux associations concernant l'intérêt communautaire. Ce point reste à éclaircir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte les statuts joints en annexe ;**
 - **Autorise Monsieur BREHINIER, 1^{er} adjoint, à notifier la présente délibération au Président de Dinan Agglomération.**
-
- **Adoption du rapport de la CLECT (Commission d'évaluation des charges transférées)**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 11 juin 2018 a adopté le rapport sur les charges transférées au titre de l'année 2018. Ce même rapport a été adopté par le Conseil Communautaire le 16 juillet 2018.

Il est rappelé que le rapport a été transmis à l'ensemble des conseillers.
M. BREHINIER invite l'assemblée à délibérer.

Une alerte est effectuée concernant l'association Amitié et Partage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Le rapport de la CLECT du 11 juin 2018 ;**
- **Le montant final de l'allocation de compensation pour l'année 2018 qui s'élève à 171 975.82 €.**

Travaux voirie - supplément

L'entreprise Colas TP nous a transmis un devis supplémentaire pour les travaux de voirie qui ont eu lieu à la Maison Neuve et à la Ferté pour un montant total de 1 743.04 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide le devis de l'entreprise Colas TP pour un montant de 1 743.04 € TTC.**

Jean-Claude CADE demande si la route vers Chantepie est communale car elle aurait méritée aussi d'être refaite également. Henri BREHINIER répond qu'il va se renseigner.

Amortissement fonds de concours

Il est rappelé que la commune a versé en 2016 une subvention fonds de concours d'un montant de 65 000 € afin de participer au financement de la construction de logements au lotissement les Costières.

M. GUILBERT, trésorier, nous a informés que ce versement pouvait faire l'objet d'un amortissement. Selon les règles de comptabilité publique, le montant doit être amorti sur une durée maximale de 40 ans.

Il est proposé une durée de 10 ans.

Henri BREHINIER invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide de procéder à l'amortissement du versement d'un fonds de concours de 65 000 € en 2016 sur une durée de 10 ans.**
- **Demande d'inscrire les montants au budget communal.**

Décision modificative n°1 – budget communal

Henri BREHINIER propose au conseil de procéder à quelques décisions modificatives du budget communal 2018 afin de réajuster certaines recettes et dépenses non prévues lors du vote du budget primitif 2018.

Fonds de concours (dépense de 65 000 € à amortir sur 10 ans)

Fonctionnement	Investissement
Dépenses 023 - 6 500 €	Recettes 021 - 6 500 €
Dépenses 042-6811 + 6 500 € (op ordre entre sec)	Recettes 280421 + 6 500 €

Ajustement dépenses de personnel – recettes taxes add. / DF / DSR

Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses
6064 + 1 200 € (fourn administratives – boîtes arch)	2183 + 2 000 € (matériel informatique)
60632 + 1 500 € (petits outillage - travaux)	2315 + 3 500 € (archives)
6413 + 12 802 € (dépenses personnel non tit)	
023 + 5 500 € (virt invt)	
Tot + 21 002 €	

Recettes

7381 + 14 734 € (t add)

7411 + 5 230 € (dot forf)

74121 + 1 038 € (dsr)

Tot + 21 002 €

Recettes

021 + 5 500 € (virt fct)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **vote les décisions modificatives, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.**

Le classement des archives sera effectué début 2019 par Mr QUENTIN, archiviste indépendant. Un devis a été proposé pour un montant de 5 725 € (dépense de fonctionnement).
Cette personne est déjà intervenue sur la commune de PLUDUNO.

Financement des interventions de psychologue scolaire

Henri BREHINIER informe le conseil municipal que Dinan Agglomération n'a pas repris le budget RASED, réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, dans le cadre de l'attribution de compensation.

La charge budgétaire de ce réseau est répartie entre l'Etat qui salarie les personnels et les communes qui fournissent les locaux et assurent les dépenses de fonctionnement.

Le montant des besoins annuels s'élève à 2 000 €.

De ce fait, nous avons été contactés par l'inspecteur académique qui nous informe de cette situation et sollicite une contribution communale s'élevant à 1.25 € par élève.

La commune de Plancoët (antenne rased) créera par la suite un budget RASED.

A la rentrée 2018, les effectifs étaient de 48 élèves, totalisant donc une dépense annuelle de 60 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide de participer aux dépenses de fonctionnement du RASED de l'antenne de Plancoët à hauteur de 1.25 € par élève scolarisé sur la commune.**

Plan Communal de Sauvegarde : indemnisation des interventions

Lors du dernier conseil municipal, il nous été transmis une facture correspondant à des frais d'intervention lors des inondations du 9 juin auprès des habitants de la commune.

Il convient de prendre une délibération fixant les détails de cette prise en charge c'est-à-dire les bases d'indemnisation et la durée d'intervention.

Henri BREHINIER invite le conseil à se prononcer.

Suite à plusieurs échanges au sein du conseil municipal, il est décidé de faire la proposition suivante :

- un tarif de 50 € par heure de travaux avec engins
- un déclenchement du PCS obligatoire avant l'intervention

Le conseil municipal souhaite demander un avis auprès des services de la DDTM avant de délibérer.

Les personnes repérées dans le cadre du PCS vont être également contactées afin de les tenir informés de la démarche et de connaître leur position.

Rapport prix et qualité de l'eau 2017

Le rapport a été établi par le Syndicat d'eau du Frémur avec l'aide de la S.A.U.R., exploitant en affermage du réseau d'eau potable.

Le Syndicat regroupe 13 communes pour une consommation annuelle de 1 466 367 m³ soit une augmentation de 22.10 % par rapport à 2016. La consommation moyenne par abonnement domestique est de 83 m³ pour 2016 (74 m³ en 2016). La distribution est effectuée pour 11 957 abonnés. La consommation moyenne est de 101 litres par habitant et par jour. Le rendement du réseau est de 88,7 %. Les résultats des 4 syndicats seront regroupés dans un rapport commun en 2019.

Le rapport a été transmis aux conseillers et reste consultable en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend acte du rapport qui n'appelle aucune observation particulière.

Informations diverses

- Repas des aînés

La distribution des courriers a été effectuée. Il est fait un rappel de l'organisation.

- rentrée scolaire 2018

46 enfants ont fait leur rentrée à St Lormel dont 45 sont présents le midi à la cantine.

2 enfants feront leur rentrée prochainement.

Des travaux d'été ont eu lieu à l'école : des tracés au sol dans la cour, de petits travaux de remise en route. Un achat d'armoire a été effectué pour stocker les peintures en lien au dossier de la qualité de l'air. Des poteaux de sécurité ont été positionnés sur le trottoir en face de l'école. Un cendrier a été installé également à la sortie de l'école.

- salle polyvalente

L'entreprise de maintenance de la cuisine de la salle a dû intervenir récemment afin de réparer le four. Le lave-vaisselle présente des signes de fatigue. Il a été noté également une accentuation d'infiltrations qu'il faut localiser et réparer dans l'arrière cuisine.

- matériel informatique mairie

Des signes de fatigue sont détectés sur le matériel informatique de la mairie qui a 5 ans. Un devis de Micro contact a été demandé, il est proposé de changer les deux unités centrales de performance supérieure, de les installer puis de réinstaller les anciens postes pour un montant de 3 155.38 € TTC.

- gens du voyage

Le dimanche 5 août, les gens du voyage se sont installés sur le terrain des sports jusqu'au 12 août. L'accompagnement de Vincent Chesnais, médiateur gens du voyage de Dinan Agglomération, a été bénéfique. Aucune dégradation n'a été constatée. Comme la règlementation en vigueur, 20 € par caravane et par semaine ont été réclamés.

- travaux local commercial

Des travaux d'ouverture dans le mur pour atteindre la réserve et un aménagement des sanitaires sont en cours. Un diagnostic électrique va être demandé une fois que les travaux seront terminés.

- curage douves

Une première tranche de curage de douves a eu lieu et une seconde est programmée pour la fin du mois. Jean-Claude CADE fait remarquer qu'il faudrait prévoir 2 remorques pour 1 pelleteuse pour augmenter le rendement.

- travaux rénovation toilettes publiques

Les travaux devraient démarrés en sept-oct. Une demande de permis a été effectuée auprès de Dinan Agglo.

- Travaux voirie

Les travaux de voirie à la Maison Neuve, au Clos colin, à l'hôtel Malard, à la Duchais et à la Bonne église sont aujourd'hui terminés.

- Réunion station les costières

Une réunion s'est tenue le 20 juin au lotissement des Costières. Une autre est programmée début novembre. L'analyse du 2 août est toujours non conforme : les aérateurs n'ont toujours pas été changés.

- Travaux église du vieux bourg

Les travaux de remplacement de la poutre support de l'ossature et renforcement et changement de la poutre support clocher ont eu lieu fin juillet.

- Troubles de voisinage

- o Logement social : une mise en demeure a été envoyée pour troubles de voisinage dû à des nuisances sonores. Un courrier d'excuses a été effectué par la locataire.
- o Entretien des propriétés : il est noté une augmentation des relations de voisinage conflictuelles.

- Courrier

Un courrier de Mr De Certaines destiné au conseil municipal est lu en séance. Il propose notamment de partager les surplus de son potager avec des personnes qui en auraient besoin.

Questions diverses

Jean-Claude CADE demande l'organisation d'une visite de l'église avec l'ensemble du conseil municipal.

Jean-Claude CADE signale qu'un projecteur du préau reste trop longtemps allumé et que l'interrupteur est trop haut. Il ajoute qu'il faudrait prévoir un autre système de pousoir pour limiter la perte d'eau au cimetière.

Bernard LETORT signale qu'au carrefour de la route vers St Pôtan, la visibilité est faible et les gens tournent trop court. Il y a eu un accident à St Hilaire. Une étude va être effectuée.

Bernard LETORT signale qu'un arbre est déraciné au niveau du chemin communal près de l'aire de repos à la sortie nord de St Lormel.

Bernard LETORT signale que des dépôts sauvages verts sont effectués régulièrement entre St Hilaire et la Croix. Si la situation perdure, une mise en demeure pourrait être effectuée.

Il est constaté que le dernier REVEIL n'a pas été distribué dans plusieurs quartiers. Un courrier va être adressé à la poste.

Prochain conseil municipal : le 26 octobre 2018 à 20h (à confirmer).

La séance est levée à 23h06.

Claude RIGOLE <i>Absent</i>	Henri BREHINIER	Sylvie GUILLOTIN	Josiane ROBISSOUT	AILLET Louis <i>Absent</i>	BOUAN Chantal <i>Absente</i>	CADE Jean-Claude	Jean-Claude <i>Absente</i>	BROCHARD Gwenaëlle <i>Absente</i>
COLLET Céline	DAUNAY Loïc <i>Absent</i>	LA DROITTE Paul	LEBORGNE Régine	LETORT Bernard	MENIER Mireille <i>Absente</i>	NEUTE Françoise		